

Politique relative au changement climatique

Juin 2023



Les changements climatiques représentent une menace croissante pour les habitats, les sociétés et les économies du monde entier. Ce constat a été posé en 2015 par les 195 pays signataires de l'Accord de Paris sur le climat, engageant les pays à passer à une économie à faibles émissions de carbone et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) au-dessus des niveaux pré-industriels et à poursuivre leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Le rapport 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que l'augmentation maximum de 1,5°C de réchauffement sera déjà atteint dès 2040 si l'on se base sur les niveaux d'émissions actuels, à moins que les émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) ne diminuent de 45 % d'ici 2030 et restent sur une trajectoire net zero d'ici 2050. Le rapport soulignait les avantages de ce seuil inférieur, mais reconnaissait que cet objectif nécessiterait des transitions « rapides et de grande envergure » .

En mai 2021, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a publié un rapport intitulé « Net Zero d'ici 2050 - Une feuille de route pour le secteur mondial de l'énergie », qui détaillait les mesures nécessaires pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.

Compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de ce mouvement, même une transition ordonnée aura une incidence sur le mode fonctionnement actuel et futur des entreprises. Le risque de transition (en plus des risques physiques et risques liés au passif) est l'un des trois principaux vecteurs par lesquels le risque climatique peut fragiliser la stabilité financière. Ces évolutions sont déjà sources de risques et d'opportunités d'investissement et cette tendance ne peut que s'accélérer.



La politique mondiale de HSBC Asset Management en matière de changement climatique vise à renforcer la résistance aux changements climatiques des investissements de ses clients, ainsi qu'à contribuer au financement de la transition vers la neutralité carbone.

En tant que signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, HSBC Asset Management a pris l'engagement de travailler en partenariat avec ses clients sur des objectifs de décarbonation, conformément à son ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard pour l'ensemble des actifs sous gestion. Un objectif intermédiaire mondial pour 2030, a été fixé, à savoir une réduction de 58 % des émissions carbone de scope 1 et 2 sur 38 % de nos actifs par rapport à 2019. Ces actifs seront gérés en ligne avec l'objectif d'atteindre des émissions « nettes zéro » d'ici 2050 au plus tard.

L'approche globale de HSBC Asset Management a été alignée avec les orientations et recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) de la Paris Aligned Investment Initiative (PAII). Ce cadre fournit des lignes directrices concernant les indicateurs, les méthodologies et les approches visant à atteindre l'objectif la neutralité carbone. Destiné aux investisseurs institutionnels et aux gestionnaires d'actifs, il s'agit de la méthodologie la plus répandue dans le secteur.

La trajectoire que nous avons choisie est celle du scénario « zéro émission nette » (Net Zero Emissions ou NZE) d'ici 2050 de l'AIE. Cela signifie que notre objectif de décarbonation au niveau mondial a été calculé sur la base des hypothèses d'activité économique du scénario NZE, qui est cohérent avec l'objectif d'une limitation du réchauffement de la planète à 1,5° C mentionné dans l'Accord de Paris.

Nos objectifs sont les suivants :

1

Offrir des solutions d'investissement et des opportunités bas-carbone répondant aux critères d'investissement des clients, tout en respectant leurs objectifs de performance et de risque

2

Identifier et intégrer les risques et opportunités induits par le changement climatique et la politique climatique de nos portefeuilles d'investissement, en utilisant des données et des analyses pertinentes pour guider nos décisions d'investissement

3

Dialoguer avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques de publication d'informations et de gestion des risques et opportunités liés au changement climatique et à leur politique en la matière. Nous menons des initiatives d'engagement directes et collaboratives et utilisons nos décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant

4

Communiquer publiquement et, en particulier, à nos clients les actions prises et les progrès réalisés pour faire face aux risques climatiques et investir dans les solutions efficaces.

5

Plaider en faveur d'un cadre politique favorable, en collaborant avec les législateurs pour soutenir leurs efforts visant à introduire des mesures encourageant le déploiement de capitaux pour financer la transition vers une économie bas-carbone et encourager l'investissement dans l'adaptation au changement climatique

HSBC Asset Management soutient fermement les recommandations du Conseil de stabilité financière sur la publication d'informations. En 2015, nous avons commencé à communiquer sur l'empreinte carbone de nos portefeuilles actions après la signature de la *Montreal Carbon Pledge*. En 2016, nous avons publié notre première politique sur le changement climatique en et avons rendu publiques nos réponses au questionnaire du TCFD des PRI dans nos Rapports de transparence. Notre entité basée au Royaume-Uni publiera des informations dans le cadre de la TCFD en 2023.

Gouvernance

L'intégration des risques et opportunités liés au climat dans les décisions d'investissement, ainsi que l'intégration de tous les facteurs ESG significatifs, incombe au Directeur mondial des investissements (CIO) et aux responsables locaux des investissements. Il revient aux Directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide de nos spécialistes ESG.

Stratégie

En tant que gérant d'actifs mondial, nous sommes conscients des risques que le changement climatique présente pour nos investissements et nous sommes déterminés à jouer pleinement notre rôle dans la lutte contre les dérèglements climatiques. En l'absence d'efforts à l'échelle mondiale, les actifs et les portefeuilles des investisseurs pourraient être impactés à court, moyen et long terme. En matière d'investissement, la transition vers une économie plus sobre en carbone présente des risques et des opportunités.



Les principaux points sont répertoriés ci-dessous :

Risque lié à la transition ►

Les changements structurels nécessaires pour passer d'une économie à forte intensité de carbone à une économie bas-carbone pourraient entraîner un ajustement de la valeur de nombreux actifs. Ce processus de revalorisation pourrait être déclenché par une augmentation des prix explicites ou implicites du carbone liée à un durcissement de la réglementation environnementale, à l'adoption de technologies moins consommatrices en énergie, à des ruptures technologiques ou, enfin, à l'évolution globale du marché. Il se pourrait également que les gros émetteurs de carbone soient tenus responsables des dommages causés directement par leurs activités sur l'environnement ou par une publication d'informations inadéquate sur leurs risques climatiques.

Des événements climatiques plus fréquents et plus graves et une évolution à plus long terme des grandes tendances climatiques pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les infrastructures et l'outil de production, perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et réduire l'accès aux ressources naturelles

◀ Risque physique

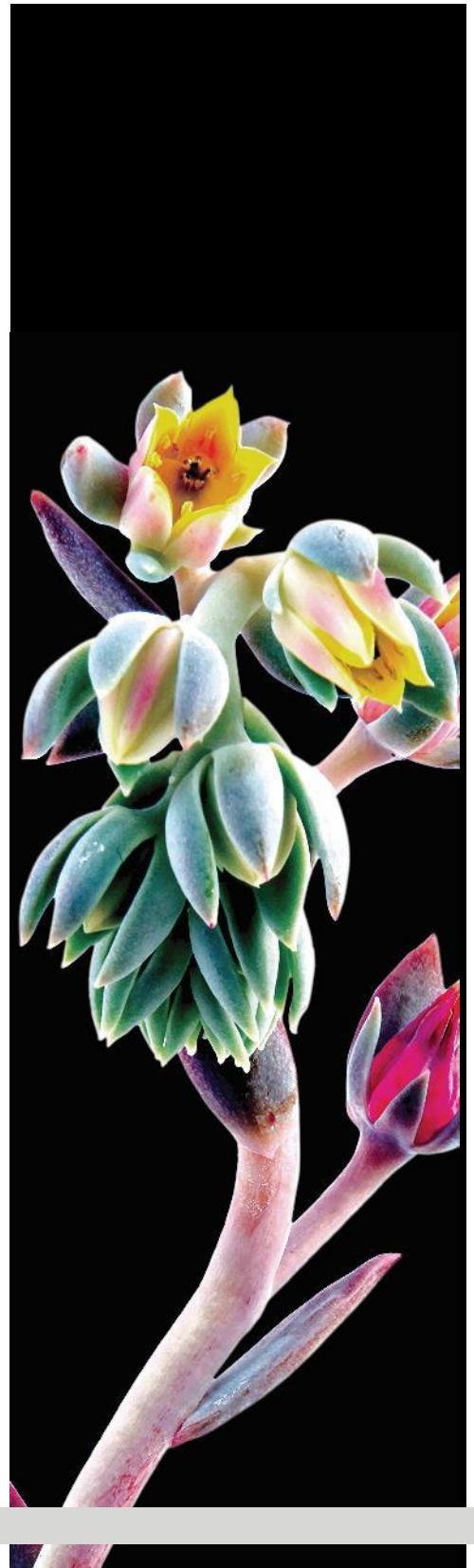
Opportunités liées au climat ►

Au niveau opérationnel, les entreprises peuvent profiter des gains d'efficience et des économies de coûts découlant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les technologies existantes et nouvelles permettant de réduire l'impact des changements climatiques bénéficient également d'un marché en forte croissance. Notre stratégie consiste à identifier et à intégrer les risques et les opportunités liés au changement climatique au sein de nos portefeuilles, en utilisant des données et des analyses pertinentes pour proposer à nos clients des portefeuilles plus résistants et leur offrir des solutions d'investissement et des opportunités bas-carbone.

Nous avons déjà travaillé avec un prestataire externe pour étudier l'impact de six scénarios de transition vers une économie bas-carbone sur les valorisations des actions, y compris les implications d'une approche reposant sur une augmentation des températures de 1,5 degré. Nous avons également exploré les répercussions des divers scénarios sur la valorisation des obligations privées.

Le rapport synthétisant nos principales conclusions a servi d'étude de cas dans le rapport de l'IIGCC intitulé « Navigating climate scenario analysis ».

Nous plaidons en faveur d'un cadre politique solide et efficace permettant de tenir compte des évolutions systémiques et de prévoir un déploiement de capital suffisamment important pour assurer la transition vers une économie bas-carbone. A titre d'exemple, nous sommes membre du « Global Policy Reference Group » de l'IIGCC et avons signé la Déclaration 2022 des investisseurs internationaux.



Le changement climatique étant pour nous l'un des principaux aspects de l'approche ESG, la gestion du risque climatique fait partie intégrante de notre approche globale. Il est géré à trois niveaux :

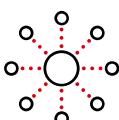


Évaluation individuelle des enjeux climatiques des entreprises/émetteurs:

cette fonction consiste à identifier les principaux risques et opportunités à l'aide des analyses et des évaluations réalisées par des tiers et de nos propres recherches, et de les intégrer à nos cas d'investissement tout au long du processus de recherche fondamentale. Les analystes et les gérants de portefeuille s'appuient sur des formations, des outils et des ressources pour mener à bien ces évaluations



Évaluation des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles: les outils d'aide à la décision d'investissement, utilisés par nos gérants de portefeuille de gestion fondamentale active, intègrent les données ESG et carbone. Ils sont donc en mesure de procéder à des évaluations précises de leur exposition au risque climatique (en valeur absolue et relative), dans le cadre de leur activité de gestion de portefeuille.



Évaluation sectorielle de l'impact des changement climatiques: nos experts d'analyse sectorielle intègrent le risque climatique dans leur analyse des facteurs de risque ESG. Ces équipes ont commencé par développer des scores de risque sur la base des enjeux climatiques et de la neutralité carbone, pour lesquels les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre seront associées à des indicateurs de risque physique et de risque de transition, ainsi qu'aux engagements pris en matière de neutralité carbone.

Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques de publication d'informations et de gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique est une étape importante de notre processus. Nous menons des initiatives d'engagement directes et collaboratives avec d'autres sociétés de gestion d'actifs et utilisons nos droits de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

Nous faisons partie des signataires fondateurs de l'initiative Climate Action 100+ et siégeons au Comité exécutif. Nous intervenons souvent comme (co)-chef de file dans le cadre de projets d'engagement avec des entreprises du monde entier. Nous intervenons aussi de manière collaborative avec d'autres signataires avec pour objectif d'aider les entreprises dans lesquelles nous investissons à renforcer leur cadre de gouvernance, à affiner leurs objectifs et à améliorer leur publication d'informations sur les risques climatiques. Nous cherchons notamment à améliorer la qualité des informations publiées depuis de nombreuses années, en soutenant les campagnes du CDP1 et en encourageant les entreprises à communiquer leurs émissions carbone et leurs risques liés au climat, conformément aux recommandations du groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD), par le biais de notre politique mondiale en matière de vote.

Nous croyons fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement dans l'amélioration de l'action des entreprises face au changement climatique. Nous échangeons avec les entreprises sur quatre domaines essentiels :

- Objectifs Net Zero
- stratégie climatique et gestion des risques
- reporting dédié aux émissions
- transition juste

Lorsque la stratégie ou les mesures d'une entreprise appartenant à un secteur à forte intensité en carbone ne sont pas conformes à celles requises pour contribuer à une transition vers une économie bas-carbone, nous pouvons voter contre la réélection du président/de la présidente ou de l'administrateur/administratrice concerné/e.

Nous sommes signataires de la Déclaration d'engagement des investisseurs en faveur d'une transition juste en matière de changements climatiques.

Conformément à notre engagement en faveur de l'Accord de Paris sur le climat et notre ambition de neutralité carbone, nous avons décidé d'agir rapidement concernant le charbon thermique :



D'ici la fin 2030, nous ne détiendrons plus, dans nos portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition des revenus au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur les marchés de l'UE/OCDE.



D'ici la fin 2040, nous ne détiendrons plus, dans nos portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition des revenus au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.



Nous n'investissons pas directement dans des projets de charbon thermique nouveaux ou existants. Ces projets incluent, sans s'y limiter : la création de nouveaux actifs liés au charbon thermique ; le développement d'une activité liée au charbon thermique ; l'extension de la durée de vie opérationnelle des actifs de charbon thermique existants ; les nouvelles centrales électriques captives au charbon ou les nouvelles mines captives de charbon thermique ; les nouvelles infrastructures dédiées au charbon thermique ; les usines de transformation du charbon en gaz/liquides et les mines de charbon thermique utilisant le procédé Mountaintop Removal (*exploitation minière à ciel ouvert usant de moyens modernes*).



Avec effet immédiat, les portefeuilles de gestion active ne participeront pas ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises augmentant leur exposition au charbon thermique.

Pour les autres émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, toute participation des portefeuilles de gestion active à des introductions en bourse ou à des émissions sur les marchés obligataires primaires fera l'objet d'une due diligence renforcée dans le cadre des plans de transition, et ce afin de garantir son alignement sur notre objectif Net zéro. Progressivement, nous allons nous séparer des émetteurs dont les plans de transition sont jugés incompatibles avec notre objectif de neutralité carbone.

Pour plus de détails, retrouver la [politique relative au charbon thermique sur le site internet](#) de HSBC Global Asset Management (France).

Remarque :

1. Anciennement connu sous le nom de « Carbon Disclosure Project », le CDP gère un système mondial de publication d'informations permettant aux entreprises et à d'autres acteurs de gérer leur impact sur l'environnement.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Cœur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour le juin 2023

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2023

L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

AMFR_2023_ESG_ESG_0893. Expires: 06/2024

